

Émeutes de l'été 2023 : premiers constats sur les profils des personnes interpellées

Publié le 21 septembre 2023

 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Plus de deux mois après les émeutes du 27 juin au 7 juillet 2023 déclenchées par la mort du jeune Nahel à Nanterre consécutif au tir d'un policier lors d'un contrôle routier, un rapport revient sur les événements. La mission examine notamment les profils des auteurs de violences, leurs motivations et les procédures judiciaires mises en œuvre.

Le rapport de l'Inspection générale de la justice et de l'Inspection générale de l'administration "*Mission d'analyse des profils et motivations des délinquants interpellés à l'occasion de l'épisode de violences urbaines*", remis au gouvernement le 14 septembre 2023, fait suite à une demande du ministre de la justice et du ministre de l'intérieur et des outre-mer après les **émeutes** qui ont eu lieu en France du **27 juin au 7 juillet 2023**.

Les travaux de la mission ont été conduits en moins de quatre semaines précisent les auteurs du rapport.

L'étude porte sur le volume et la nature des infractions commises lors de ces journées d'émeutes et sur le profil psychologique d'un **panel de 395 personnes majeures condamnées pour faits de violences**. La mission s'attache également à la réponse judiciaire mise en œuvre.

La singularité des événements

La mission évoque la **singularité** des **épisodes de violences** :

- une ampleur géographique (**66 départements concernés et 516 communes** contre 25 départements et environ 200 communes lors des violences urbaines de 2005) ;
- un déclenchement rapide suivi d'une décrue soudaine qui pourrait s'expliquer en partie par le déploiement rapide et massif des forces de l'ordre ;
- des modes d'action inédits par leur ciblage sur les représentants de l'ordre (police et élus) et l'usage généralisé de mortiers d'artifice.

L'observation du panel de 395 personnes condamnées fait émerger un **profil général** parmi les auteurs de violences : des **hommes**, de **nationalité française**, âgés de **moins de 25 ans**, **peu ou pas diplômés**, **inactifs ou employés**, **célibataires et sans enfants**, **sans antécédent judiciaire pour 57%** mais pouvant détenir un casier judiciaire comportant "*une ou plusieurs mentions*".

Quelles motivations ?

Sur les motivations recueillies lors des audiences, les services de police rapportent **peu de revendications politiques ou idéologiques**, sans exclure l'hypothèse d'un effet d'entraînement par un "*noyau dur*" non identifié dans le panel. Un effet "**d'opportunisme**" est observé dans **41% des cas** (motivation souvent exprimée par les auteurs de vols). Pour des faits plus graves (dégradations et affrontements avec les forces de l'ordre), les motifs évoqués sont l'**influence du groupe** pour 29%, la "**curiosité**" et la "**recherche d'adrénaline**" pour 23%.

La mission évoque le **rôle important des réseaux sociaux** dans le déclenchement des événements, dans la logistique déployée et dans la propagation du mouvement (concurrence entre villes ou quartiers et surenchères dans les dégradations).

Concernant le suivi judiciaire, la mission observe une rapidité particulière des réponses pénales concernant les **4 164 auteurs de violences mis en cause** dont **3 847 auteurs de violences** ont fait l'objet d'une **réponse pénale** (avec 1 498 comparutions immédiates).